

# Si ça continue, on va leur donner de l'argent !

**La direction vient d'envoyer aux organisations syndicales la proposition d'accord pour les négociations salariales ■ Les propositions démontrent le véritable mépris de nos dirigeants vis-à-vis de notre travail quotidien ■ La seule augmentation dont bénéficieront les salarié·e·s cette année, c'est 0,4 % le 1er avril (non, ce n'est pas un poisson !) ■ Pourtant le Siège nous explique que le pouvoir d'achat est maintenu ■ Espérons que, cette fois, la direction restera seule à la table, sans signataires ■ Revue des tours de passe-passe...**

## **La Poste additionne des choux, des carottes, des navets... Une potée, quoi ! Mais sans la viande !**

A force de tripatouillages de chiffres, on s'y perd dans cette entreprise. Reprenons donc le fil de la discussion lors des négociations. Premier paramètre, l'inflation. Et, là, on nous annonce une inflation de 0,9 %. Sauf qu'il s'agit d'une moyenne comme le disent les documents transmis, une moyenne qui intègre les hausses mais aussi les baisses mensuelles. Or, entre les deux mois de décembre de 2019 et 2020, l'inflation a été de 1,5 %. L'écart peut sembler faible, mais sur plus de 110 000 salarié·e·s, ça en fait des économies !... Déjà 0,6 % de gratté ! Et ce n'est pas fini : la direction nous explique ensuite que les salaires des classes I et II vont progresser de 0,9 % en moyenne, dont 0,5 grâce au GVT, le glissement vieillesse technicité. Ce terme technocratique signifie que 0,5 % de l'augmentation est due aux avancements à l'ancienneté. C'est la seconde escroquerie : la direction intègre les augmentations à l'ancienneté – déjà prévues dans les grilles salariales - dans l'évolution du pouvoir d'achat alors que ces dernières sont représentatives de la carrière. Bilan : avec ces subterfuges, les salarié·e·s vont encaisser une perte de pouvoir d'achat d'au moins 1 %...

## **Toujours des salaires minables !**

En plus de s'appuyer sur des données faussées, les propositions faites par La Poste sont en dessous de tout !

Les classes I et II ne pourront pas espérer plus de 5 à 6 € d'augmentation nette mensuelle. Les salaires actuels sont déjà au ras des pâquerettes, ça ne sont

pas ces quelques miettes qui y changeront quoi que ce soit !

Pour la classe III, les propositions sont aussi outran-



cières. Si les premières annonces ne prévoyaient aucune augmentation générale, il est désormais proposé 0,3 %, soit entre 4 et 5 € net par mois ! Pour le reste, il faudra croiser les doigts pour espérer bénéficier d'un peu de l'enveloppe d'augmentation individuelle. Il faudra surtout espérer être dans les petits papiers des directions. Si des critères sont prévus par l'accord, la décision est unilatérale, non négociable et aucun recours n'est possible.

## **Des mesures cache-misère**



Pour tenter de faire passer le goût amer de ces mesures, la direction use d'artifices qui ne font plus illusion. Sans surprise donc, le CDR (complément de rémunération) va être revalorisé de 0,9% pour l'ensemble des agents, salarié-e-s comme fonctionnaires. Soit une augmentation annuelle de 12 à 17 € nette...

Comme la pillule ne passe toujours pas, La Poste sort de son chapeau une dernière mesure : la revalorisation du ticket resto ! Si celle-ci concerne autant les fonctionnaires que les salarié-e-s, elle est loin de profiter à tou-tes. Seulement 76 000 agents sont bénéficiaires des TR. Là encore, le montant ne fait pas rêver, le ticket resto serait revalorisé de 90 centimes à 1 €, revalorisation à laquelle les agents participent pour 40 à 50 % ! Et pendant ce temps-là les actionnaires s'octroient pour cette année plus de 500 millions d'euros de dividendes, soit l'équivalent d'une prime de 2000 euros pour l'ensemble des postier-e-s du groupe.

## Jour de carence des fonctionnaires : la fin du sketch

Tout en maintenant son remboursement, le Siège a définitivement abandonné l'idée d'intégrer le jour de carence dans l'accord salarial. Il faut dire qu'en l'absence de signataires, la direction aurait eu du mal à expliquer la fin du remboursement du jour de carence qui concerne uniquement les fonctionnaires. Sud PTT dénonçait cette farce depuis son insertion dans la négociation salariale car cette mesure polluit totalement la question des salaires des contractuel-e-s.

**Dans ces conditions, SUD-PTT a quitté la majorité des réunions de négociation pour marquer son désaccord ! Reste une question, car ne pas signer ne suffit pas : quand va-t-on agir ensemble pour nos salaires ? C'est la question que SUD-PTT pose à l'ensemble des syndicats de la Poste.**

## Grilles indiciaires des fonctionnaires : Y'a pas un 49-3 pour accélérer la signature d'un décret ?

En octobre 2018, tous les syndicats de la Poste signent un accord pour la revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires sur trois ans (2019, 2020 et 2021). Dans l'accord, il était prévu le versement d'une indemnité équivalente au gain indiciaire en l'attente de la publication des décrets. Faute de parution, l'indemnité est reconduite pour 2020 avec versement pour moitié en juin puis en décembre, sauf s'ils sont publiés entretemps. Plus de 16 mois que l'accord est signé : c'est long pour une signature de ministre. Sauf que des agents attendent ces décrets pour prendre leur retraite ! Pour celles et ceux déjà parti-es, nous allons demander le versement de cette indemnité calculée sur l'espérance de vie pour compenser la perte sur la retraite. Sur le modèle de l'allocation de fin de carrière en cas de trimestres manquants.

Montant annuel de l'indemnité pour 2020 (1 point annuel = 56,23 euros)

**1 point (56,23€)** pour les APN1, APN2, PRE, AEXDA, ASAD, CDAU1, CMAI, MECD, AEXSG, AAPSG, DES, ATIN, IN, REVI

**2 points (112,46 €)** pour les ATG1, ATG2, ATGS, CAPRO, CT, CTDIV, CDTRC, CDTXD, CTAU, CTINT, CTXA, DESPR, RR, VEDT, TINT, CA1, CA2

**Exceptions :** pour les agents positionnés sur le dernier échelon sur un échelon exceptionnel, le nombre de points prévu variera entre 7 et 19 points

Grade	Condition	2020 Nombre de points
APN1, PRE, AEXDA (1)	Plus de 4 ans au dernier échelon	7
ATG1, CT (2)	Dernier échelon ou échelon exceptionnel	8
ATG2	Dernier échelon	13
ATGS, CTDIV, CTINT, CTXA, TS	Dernier échelon	15
CAPRO	Plus de 3 ans au dernier échelon	19
CA1, IN, REVI	Dernier échelon ou échelon exceptionnel	12
CA2	Dernier échelon	15

(1) et ASAD, CMAI, CDAU1, MECD, DES  
(2) et CDTXD, CTAU, CDTRC, DESPR, TINT, VEDT

**Ces mesures sont un véritable affront pour l'ensemble des postier-e-s qui travaillent au quotidien dans l'entreprise. La baisse de l'intéressement prévu cette année prouve que ce sont de véritables augmentations de salaires dont nous avons besoin. La direction se fout de nous comme elle se fout de la qualité de service. Ce qui l'intéresse ce sont les bénéfices et ce qu'elle va reverser aux actionnaires.**